



Voiture épave et démarches

Par **tigrou08**, le **14/02/2012 à 19:25**

Bonjour, je ne sais pas si je suis au bon endroit pour vous exposer mon problème, cela concerne les droits suite à un accident de voiture. La voiture est assurée au tiers et n'est pas toute jeune. Aujourd'hui j'ai eu un accident en glissant sur du verglas (route non déneigée) et est percutée une barrière de ma ville. Une dépanneuse est venue chercher mon véhicule, de là s'enchaînent plusieurs démarches et questions. En retournant au garage pour contacter l'assistance, le garage nous dit que la voiture est épave et qu'elle sera emmenée à la casse. De la carte grise barrée (et on nous dit que l'épaviste mettra la date) et on nous fait signer un papier comme quoi on donne la voiture (certificat de cessation). Ensuite constat avec la ville. Déclaration du sinistre à l'assurance. Mes questions suite à des infos : est-ce que on est complètement responsable dans ce cas ? Est-ce normal qu'il n'y est pas de passage d'expert ? Aurait-on du être dédommagé vu qu'on cède la voiture à la casse et au garage ? Voilà mes questions pour le moment.

Par **chaber**, le **14/02/2012 à 19:33**

bonjour [citation] est-ce que on est complètement responsable dans ce cas ? [/citation] ou [citation] est-ce normal qu'il n'y est pas de passage d'expert ? [/citation] oui puisque vous n'êtes pas assuré en Dommages [citation] aurait-on du être dédommagé vu qu'on cède la voiture à la casse et au garage [/citation] peut-être une valeur de rachat d'épave selon l'état du véhicule